



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Nièvre

Commune de Mars-sur-Allier

PROCÈS-VERBAL COMPLET
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025

Le vendredi 05 septembre 2025,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le lundi 01 septembre 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Présents : BOULON Baptiste (arrivée à 19h10), CHEVALIER Véronique, CIRETTE Laurent, DELEUME Jean, FAVARCCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie, PETIT David, MERLE Isabelle

Pouvoir(s) : -

Excusé(s) sans pouvoir : -

Non excusé(s) : -

Formant la majorité des membres en exercice

Début de séance : 18H40

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Isabelle MERLE est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2025

Sentier des cigognes : Accord pour la réalisation des travaux de rénovation des 4 passerelles

Intempéries du 25 juin 2025 : Solidarité avec les maraîchers nivernais – Demande de l'UAM58

Intempéries du 25 juin 2025 : Dommages sur l'église Saint Julien – Devis Entreprise CRLT

Questions et informations diverses

.....

2025/SEPTEMBRE/001

APPROBATION DU PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2025

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal ainsi présenté.

2025/SEPTEMBRE/002

SENTIER DES CIGOGNES : ACCORD POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES 4 PASSERELLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Nièvre, la Communauté de Communes Loire et Allier et la Municipalité de Mars-sur-Allier ont signé le 1^{er} juillet 2021 une convention tripartite de partenariat pour la gestion commune du sentier des cigognes.

Aujourd'hui, l'ensemble des passerelles du sentier des cigognes sont en mauvais état et plus particulièrement la grande passerelle permettant l'accès principal au site.

Après concertation, le Conseil Départemental de la Nièvre, la Communauté de Communes Loire et Allier et la commune de Mars-sur-Allier ont définis les travaux de rénovation à réaliser pour la remise en état du sentier des cigognes en vue de sa réouverture prochaine au public.

Après avoir entendu les faits exposés par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Est favorable à la réalisation des travaux de rénovation des équipements d'accueil du public
- Autorise le Département à réaliser ces travaux pour le compte de la commune, le cas échéant
- Donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Arrivée de Baptiste BOULON à 19H10

2025/SEPTEMBRE/003

INTEMPORIES DU 25 JUIN 2025 : SOLIDARITÉ AVEC LES MARAÎCHERS NIVERNAIS – DEMANDE DE L'UAM58

Le 25 juin 2025, un violent orage a dévasté les productions et les infrastructures des quelques maraîchers Nivernais, notamment sur le secteur de la Baratte (Saint-Éloi / Nevers).

Cette catastrophe naturelle fragilise une filière, hélas peu présente dans le département mais essentielle, avec malheureusement peu de prise en charge par les assurances... menaçant ainsi des emplois non délocalisables.

Après avoir rencontré les maraîchers nivernais sinistrés, l'Union Amicale des Maires de la Nièvre pense qu'il serait souhaitable que la solidarité des communes nivernaises puisse s'exprimer par l'attribution d'une aide financière, même modeste. Ce geste symbolique permettrait d'afficher un soutien, y compris moral auprès de ces maraîchers sinistrés.

Après avoir entendu les faits exposés par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Est favorable à l'attribution d'une aide financière d'un montant de 500,00 € au profit des maraîchers nivernais sinistrés
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2025/SEPTEMBRE/004

INTEMPORIES DU 25 JUIN 2025 : DOMMAGES SUR L'ÉGLISE SAINT JULIEN – DEVIS ENTREPRISE CRLT

Suite aux dommages constatés sur la toiture de l'église Saint-Julien, après les intempéries du 25 juin dernier, un dossier de sinistre a été ouvert auprès de Groupama.

Un devis de remise en état de la toiture endommagée a été demandé à l'Entreprise C.R.L.T. Le montant de ce devis s'élève à 4 370,00 €.

Le montant de la franchise s'élève à 500,00 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : **10 octobre 2025 à 18H30** (à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

2025/SEPTEMBRE/001 à 2025/SEPTEMBRE/004

La secrétaire,
Isabelle MERLE

Le Président
Jean DELEUME